

Burkina Faso - Le Ministère Public contre Diallo Talato & 18 autres (2017)

Remettre en cause la culture de l'impunité : Burkina Faso

Introduction

En 2017, un procès pénal historique s'est tenu à Ziniaré, au Burkina Faso, marquant l'une des poursuites les plus médiatisées du pays en matière de MGF. L'affaire concernait Diallo Talato, qui s'était rendue dans la région du Plateau Central, précisément à Ziniaré, au Burkina Faso, pour exciser des filles pendant les vacances scolaires. Son implication dans les MGF, pratiquées contre de petits paiements et avec le soutien de la communauté, s'était poursuivie sans être contestée.

Même après plusieurs condamnations, Diallo Talato a continué à pratiquer des MGF jusqu'à ce que des volontaires de la région, soutenues par l'organisation de défense des droits des femmes Voix de Femmes, apportent la preuve d'une nouvelle série d'excisions massives.

Equality Now était partenaire de Voix de Femmes dans le cadre d'un autre projet et a été mis au courant de l'affaire grâce à ces rapports. Ce qui a commencé comme une alerte au niveau local a évolué vers une affaire pénale majeure et un procès civil, catalysant des changements juridiques, sociaux et politiques dans l'approche du Burkina Faso à l'égard des MGF. L'affaire a marqué un tournant pour le mouvement anti MGF dans le pays. Bien que les MGF soient interdites au Burkina Faso depuis 1996, la pratique est restée très répandue, malgré une réduction significative de la prévalence. Les cadres juridiques et les campagnes de sensibilisation n'ont pas réussi à faire respecter l'obligation de rendre des comptes et à lutter contre la culture de l'impunité pour ceux qui pratiquent les MGF. Les contentieux stratégiques sont devenus un levier important pour démontrer que la loi serait appliquée et que la poursuite de la pratique entraînait de graves conséquences juridiques.

Coordination et stratégie juridiques

Equality Now a apporté un soutien technique et financier à l'affaire, notamment en engageant un avocat local, en soutenant la rédaction des plaidoiries et en coordonnant la stratégie juridique. Voix de Femmes a dirigé la collecte des preuves et la coordination locale, en travaillant en étroite collaboration avec les bénévoles de la communauté pour retrouver et cartographier les filles qui avaient été emmenées d'une propriété à l'autre pour être excisées. Equality Now et Voix de Femmes ont soutenu les enquêtes, impliqué les acteurs judiciaires

et facilité la couverture médiatique. Une formation sur les litiges stratégiques a été dispensée aux acteurs juridiques locaux, et les journalistes ont été formés pour couvrir l'affaire de manière sensible et précise.

Voix de Femmes a également demandé, par le biais d'une action civile, des dommages et intérêts pour les survivantes, qui pourraient être utilisés pour financer des chirurgies reconstructives et des campagnes de sensibilisation dans les communautés pratiquant l'excision. Cependant, le tribunal a rejeté cette demande, estimant que Voix de Femmes n'avait pas personnellement subi de dommages et ne pouvait pas représenter les victimes.¹ Malgré cela, l'affaire a contribué à déclencher un changement de politique nationale et la loi du Burkina Faso a été modifiée pour permettre aux OSC de représenter les victimes de mutilations génitales féminines et de violences fondées sur le genre dans les futures procédures civiles.²

La procédure pénale

Le procès a impliqué la poursuite de 19 individus - Diallo Talato et 18 autres (qui étaient principalement des parents et des proches des filles) qui avaient facilité ou commandité des MGF. Talato, qui avait déjà été reconnue coupable d'avoir pratiqué des MGF en 2015 par le même tribunal et avait été condamnée à une peine de prison de 12 mois, a admis avoir excisé au moins 13 filles dans cette affaire. Le tribunal l'a déclarée coupable et l'a condamnée à quatre ans de prison. L'aggravation de la peine est due au fait qu'il s'agissait d'une récidive, Talato a donc été condamnée en tant que récidiviste en vertu du code pénal du Burkina Faso. Ses coaccusés ont été condamnés à des peines allant d'une amende à 30 mois de prison pour avoir aidé et encouragé la pratique.

Les filles soumises aux MGF n'ont pas témoigné devant le tribunal, mais les preuves présentées par la police et les témoins étaient suffisantes pour obtenir des condamnations. Le juge a autorisé VdF à s'exprimer devant le tribunal pour sensibiliser à l'illégalité et à la nocivité des MGF - une occasion rare qui a été facilitée par l'engagement préalable d'Equality Now auprès du pouvoir judiciaire.

« Equality Now, grâce à son engagement avec le magistrat et les acteurs de la justice, a demandé au tribunal que VdF parle des MGF et des raisons pour lesquelles elles étaient illégales... et c'est à ce moment-là que les auteurs ont compris ce qui se passait. » - Jean-Paul Murunga, Chargé de programme, End Sexual Violence, Equality Now

Les procédures judiciaires ont révélé un manque généralisé de connaissances juridiques sur les MGF dans l'ensemble de la communauté du Burkina Faso. De nombreux accusés semblaient ignorer que les mutilations génitales féminines étaient criminalisées par le droit national. Nombre d'entre eux pensaient qu'après le départ du pouvoir en 2014 de l'ancien Président Blaise Compaoré, qui était alors le champion présidentiel de l'UA contre les MGF et de son Epouse Ambassadrice de bonne volonté du Comité Inter Africain sur

1 Le Ministère Public contre Diallo Talato & 18 autres (No 136/2017), Jugement No 141 du Tribunal de Grande Instance de Ziniare du 29 novembre 2017, jugement disponible [ici](#).

2 Law No 39/2017 Portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso; <https://www.focus-obs.org/documents/law-n-039-2017-an-on-the-protection-of-human-rights-defenders-in-burkina-faso-the-national-assembly/>.

les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, ils pouvaient continuer à pratiquer les MGF comme ils le souhaitaient. Leur confusion lors de la condamnation a mis en évidence l'ignorance généralisée de la loi et l'importance des efforts d'alphabétisation juridique, à la fois pour les communautés et pour les personnes impliquées dans le système judiciaire.

Protection des survivants et défis

La procédure judiciaire a posé des défis importants, notamment pour assurer le bien-être des filles touchées par l'excision. Nombreux d'entre elles étaient mineures et lorsque leurs parents ou tuteurs ont été poursuivis, elles se sont retrouvées sans soins primaires. Voix de Femmes est intervenue pour fournir un abri d'urgence, des conseils et un soutien à l'éducation, mais les coûts étaient élevés et insoutenables. L'affaire a également suscité des débats et des dissensions au sein de la communauté, car certains considéraient que les poursuites engagées contre les parents nuisaient encore plus aux enfants en les laissant dans le dénuement. Cette dynamique a souligné l'importance d'intégrer des mesures de protection de l'enfance et de planification de l'aide sociale dans les stratégies de litige, en particulier lorsqu'une action en justice implique les parents ou les tuteurs en tant qu'accusés.

La sécurité était également une préoccupation. L'affaire s'est déroulée dans une région du nord du Burkina Faso touchée par un conflit, avec des infrastructures publiques limitées et des menaces permanentes de la part des milices. En outre, on craignait que la communauté attaque l'équipe à cause de l'affaire, mais heureusement, cela ne s'est pas produit. L'équipe d'Equality Now a voyagé au sein de l'équipe de VdF, qui était le visage public de l'affaire, et en compagnie de journalistes pour aider à agir comme un bouclier contre la violence. Pour minimiser les risques, l'équipe a toujours été informée de l'endroit où les voitures étaient garées en cas d'urgence.

Communication et engagement du public

Une stratégie médiatique solide a été déployée dès le début de l'affaire, impliquant à la fois les médias traditionnels et communautaires. Voix de Femmes et Equality Now ont identifié les journalistes clés, leur ont dispensé une formation et leur ont facilité l'accès aux procédures judiciaires. Grâce à ces efforts, les journalistes ont mené des interviews sensibles et informées avec les familles, les acteurs juridiques et la communauté.

Pendant les deux semaines d'audience, Voix de Femmes a organisé des réunions d'information à l'intention des médias pour aider à contextualiser les procédures. La couverture médiatique a été très large et une journaliste a reçu un prix international pour ses reportages. Après la décision, Voix de Femmes a fait appel et a continué à encourager l'engagement du public par le biais d'interviews à la radio et dans les journaux. Le caractère très médiatisé de l'affaire au cours de la première instance et au cours du jugement en appel a attiré l'attention de personnalités politiques de premier plan, dont la Première Dame et l'Épouse du Président de l'Assemblée nationale, qui ont participé aux forums organisés par les OSC pendant le procès. En outre cette médiatisation et le travail d'information et de communication fait par Voix de Femmes et Equality Now a contribué à susciter la mise en place d'un cadre de promotion de l'élimination des violences basées sur le genre regroupant les épouses des ministres, l'Épouse du Chef de l'État et l'Épouse du Président de l'Assemblée

Nationale. Ce cadre appelé Groupe d'Action de Lobbying et de Plaidoyer a mené des plaidoyers dans plusieurs régions du pays à l'attention des autorités politiques administratives coutumières et religieuses afin d'accélérer la tolérance zéro aux MGF et continue d'agir aujourd'hui.

Résultats et réflexions

Cette affaire a marqué un tournant majeur dans le paysage juridique et de plaidoyer des MGF au Burkina Faso, conduisant à des réformes juridiques tangibles et à des changements stratégiques dans la manière dont les MGF sont abordées.

Plus particulièrement, l'affaire et le plaidoyer qui l'a entourée ont contribué à un amendement législatif. Le code pénal du Burkina Faso a été révisé de manière significative en 2018, et les amendements comprenaient le renforcement des dispositions contre les MGF, y compris l'augmentation de la peine maximale pour la pratique des MGF de trois à onze ans.³ Il s'agit d'une escalade significative des conséquences juridiques qui envoie un signal fort de l'engagement de l'État à mettre fin à cette pratique néfaste. Elle a également conduit à une réforme politique permettant aux organisations de la société civile de se porter partie civile dans les affaires des MGF et de violence fondée sur le genre, levant ainsi un obstacle qui limitait auparavant l'accès des survivants à la justice et à la représentation collective.

Ces résultats reflètent non seulement une application plus rigoureuse de la loi, mais aussi une prise de conscience judiciaire croissante et une volonté de collaborer avec les organisations de défense des droits, favorisées par l'engagement soutenu de Voix de Femmes et d'Equality Now.

Évolution de la perception des contentieux stratégiques

L'affaire a catalysé un recadrage des contentieux stratégiques au Burkina Faso, d'une perception accusatoire ou politiquement sensible à une reconnaissance en tant que mécanisme légitime et efficace de justice sociale. Bien que peu d'OSC nationales se soient visiblement engagées dans le litige au cours de la procédure (l'hésitation semblant provenir de la crainte d'une réaction négative de l'État), l'affaire a contribué à démontrer que le litige pouvait renforcer plutôt que saper les systèmes juridiques et la responsabilité publique.

Depuis la conclusion de l'affaire, Voix de Femmes a intégré le contentieux stratégique dans sa programmation de base et travaille avec d'autres acteurs juridiques pour soutenir des cas au-delà des MGF, y compris ceux qui traitent de la violence sexuelle.

« Les OSC du Burkina Faso sont désormais plus réceptives au contentieux stratégique comme l'une des stratégies clés pour défendre les droits des femmes... Depuis lors, Voix de Femmes a intégré le contentieux stratégique dans sa stratégie organisationnelle de promotion des droits des femmes et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. » - Raphael Zongonaba, directeur exécutif, Voix de Femmes

³ Burkina Faso: Loi N° 025-2018/AN, Portant Code Pénal, <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1996/fr/122706>

L'impact au-delà de la salle d'audience

L'affaire a également suscité des changements dans le secteur de la santé. Avant le procès, de nombreux professionnels de la santé hésitaient à signaler les cas de MGF en raison de la pression exercée par la communauté et de la faiblesse de l'application de la loi. Après le jugement, les travailleurs de la santé se sont montrés plus disposés à collaborer avec le système juridique, et le nombre de rapports a augmentés, ce qui indique un alignement croissant entre la justice et les institutions de santé.

Malgré ces succès, l'impact plus large a été limité par le manque de cohérence du suivi gouvernemental, l'accent ayant été mis sur la sensibilisation plutôt que sur les poursuites dans la période qui a suivi. En outre, l'instabilité politique et les conflits (en particulier l'expansion des régions contrôlées par les milices) ont limité la possibilité de reproduire des interventions juridiques similaires ailleurs dans le pays.

Conclusion

Le cas du Burkina Faso illustre le pouvoir des contentieux stratégiques pour mettre fin à l'impunité et générer un changement systémique. Grâce au partenariat, à la persévérance et à un plaidoyer avisé auprès des médias, Voix de Femmes, avec le soutien d'Equality Now, a pu transformer un rapport de base sur les MGF en une étape juridique nationale. Ce cas a renforcé la nécessité d'approches centrées sur les survivants, d'actions juridiques coordonnées et de systèmes de soutien à long terme qui s'étendent au-delà de la salle d'audience.

Il rappelle que les victoires juridiques ne suffisent pas et qu'elles doivent être associées à un engagement continu, à une réforme du droit et à l'éducation de la communauté pour avoir un impact durable. Cela nécessite un financement flexible pour soutenir les contentieux stratégiques de longue durée, en particulier ceux qui dépassent un seul cycle de subvention ou qui impliquent des besoins complets de soutien aux survivants.

« Souvent, le budget est limité à l'aspect juridique... beaucoup de choses qui surviennent au cours du processus concernant les soins aux victimes... doivent également être traitées d'urgence. » - **Jean Paul Murunga, Chargé de programme, End Sexual Violence, Equality Now**



A just world for all women and girls



 equalitynow.org

 programs@equalitynow.org

 [@equality-now](https://www.linkedin.com/company/equality-now)

 voixdefemmes.bf

 contact@voixdefemmes.bf

 [@voixdefemmes.asbl](https://www.facebook.com/voixdefemmes.asbl)